

Date de dépôt : 17 avril 2024

## Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition : Sauvons la villa Meier pour en faire une maison associative

En date du 13 octobre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Les deux derniers chantiers liés au Plan Localisé de Quartier (PLQ 29713) Soubeyran-Rod-Soret sont en cours avec la réalisation d'un immeuble rue Soret et d'un autre rue Edouard Rod.

Mais alors que ce PLQ prévoit la disparition de l'ensemble des maisons qui constituaient l'âme du quartier, l'une d'elles peut être sauvée car la réalisation des nouveaux bâtiments n'est pas dépendante de sa démolition. Celle-ci se trouve au cœur de l'aménagement d'un futur parc public dont la réalisation incombe aux propriétaires des nouveaux bâtiments, à savoir cinq coopératives et trois promoteurs privés. Ce parc sera ensuite cédé à la Ville.

Un processus participatif sollicitant l'ensemble des habitant-e-s du quartier a eu lieu de septembre à décembre 2021. Le sauvetage de la maison Meier (du nom de ses ancien-ne-s propriétaires) a largement été plébiscité comme une réponse pertinente et enthousiasmante aux enjeux suivants :

- conserver une trace emblématique de ce qu'a été ce quartier pendant plus de 100 ans, à savoir un ensemble de petites villas aux jardins verdoyants;
- créer des locaux associatifs à loyer abordable pour y installer des activités dédiées à tout type de public (séniors-es, adolescent-e-s, adultes, enfants);
- **organiser des activités** autour du jardinage, de l'horticulture, de la cuisine de cueillette, de l'écologie, etc.;

P 2168-B 2/3

 offrir un lieu de rencontre pour les habitant-e-s du quartier en complément de ce que propose la maison de quartier de Vieusseux-Franchises et l'Espace Soubeyran.

Plusieurs habitant-e-s du quartier à l'initiative de la présente pétition ont d'ores et déjà rencontré les autorités du Canton et de la Ville de **Genève qui se sont prononcées favorablement sur ce projet** par la mise en place d'un droit de superficie au bénéfice d'une association de quartier qui autofinancera l'aménagement et le fonctionnement de la maison. Seul un article de la loi sur les Constructions et Installations diverses (LCI), peu pertinent dans ce cas précis, en empêchait la concrétisation.

Pour ces motifs, les soussigné-e-s demandent aux autorités du Canton de Genève de déroger à cet article de loi pour permettre de sauver la maison Meier en vue d'en faire une maison associative pour tou-te-s les habitant-e-s du quartier!

N. B. 585 signatures Collectif « Sauvons la villa Meier » M. Olivier Krumm 7, rue Soubeyran 1203 Genève 3/3 P 2168-B

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est pleinement conscient de l'importance, au sein des nouveaux quartiers en cours de réalisation, de lieux participant à l'animation socioculturelle. Ceux-ci facilitent en effet grandement l'accueil et l'intégration des nouvelles habitantes et nouveaux habitants et, plus généralement, contribuent à renforcer le vivre-ensemble et la qualité de vie.

Le Conseil d'Etat soutient à cet égard l'objectif des pétitionnaires de préserver une villa du périmètre concerné et de la transformer en un lieu de rencontres et d'activités ouvert à toutes et tous.

Non prévu au moment de la planification, le maintien de cette construction implique des dérogations importantes par rapport au plan localisé de quartier en vigueur. La préservation de la villa n'impacterait toutefois que marginalement l'habitabilité d'une minorité des logements prévus. Par ailleurs, elle a été largement plébiscitée par les habitantes et habitants du quartier et par les divers constructeurs du périmètre.

Cette opération nécessite en revanche des accords fonciers, notamment entre la Ville de Genève et le promoteur en charge du développement du secteur, puisque le parc au sein duquel la maison prendrait place sera, à terme, cédé à la Ville. Des discussions sont en cours à cet effet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI Le président : Antonio HODGERS